

OUI au droit de vote des étrangers dès les élections municipales de 2014



MEETING UNITAIRE

VENDREDI 22 MARS 20H

**ATHÉNÉE MUNICIPAL JOSEPH WRESINSKI
PLACE SAINT CHRISTOLY À BORDEAUX**

En présence de

Cindy LÉONI (*Présidente de SOS Racisme France*)
Vincent REBERIOUX (*Vice-Président LDH France*)
et autres invités...

Collectif girondin Droit-de-vote-2014

AC ! Gironde, ASTI Bordeaux, Boulevard des potes, Collectif pour l'égalité des droits rive droite, CGT 33, EELV 33, FSU 33, France Liberté 33, Lesbian Gay Pride Bordeaux, Le Girofard, Ligue des Droits de l'Homme Gironde, Ligue de l'Enseignement section Gironde, MJS, NPA, Parti de Gauche 33, Parti Socialiste 33, RAHMI, SOS racisme 33.

contact.gironde@droitdevote2014.org



Droit de vote pour tous les résidents étrangers dès 2014

pour une République ouverte et fraternelle

Le suffrage universel a été une longue conquête dans l'histoire de la République.

Si, en 1793, lors de la Révolution, la première République en adopta le principe, il fut réellement mis en œuvre par la II^e République, après la Révolution de 1848. Mais le suffrage resta limité aux hommes jusqu'en 1944, lorsque fut enfin instauré, à la Libération, le droit de vote pour les femmes. Trente ans plus tard, en 1974, l'âge du droit de vote fut abaissé de 21 à 18 ans.

En 1998, les étranger(e)s citoyen(ne)s des pays de l'Union européenne résidant en France ont été admis(es) au vote et à l'éligibilité pour les élections municipales et au Parlement européen.

En mai 2000, l'Assemblée nationale vote une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les étranger(e)s extracommunautaires, qui résident légalement sur le territoire depuis cinq ans au moins. Le Sénat, à son tour, le 8 décembre 2011, adopte cette même proposition. Il reste à mettre en œuvre la révision constitutionnelle nécessaire.

De nombreux(ses) responsables politiques de gauche, et aussi du centre et de droite, se sont exprimé(e)s en faveur de ce droit.

En 2012, lors des élections présidentielles et législatives, la nouvelle majorité a inscrit cette réforme dans son programme. Conformément à ses engagements dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre, en juillet puis en septembre, a promis qu'il y aurait un projet de loi en 2013.

Près de deux millions et demi d'étranger(e)s extracommunautaires vivent et travaillent dans des communes où elles/ils participent à la vie locale et paient des impôts. Nombre d'entre elles/eux sont responsables d'associations, délégué(e)s de parents d'élèves, délégué(e)s syndicaux(cales)...

La vie locale est un lieu essentiel de la vie démocratique et il n'existe aucune raison pour que toutes celles et tous ceux qui résident sur ces territoires n'y participent pas de façon égale. Il est temps de franchir une nouvelle étape pour l'élargissement du suffrage universel, la démocratie, la cohésion sociale et pour l'égalité des droits.

Les promesses électorales faites depuis plus de trente ans, approuvées par les électeurs(trices) à au moins quatre reprises, depuis 1981, doivent maintenant être tenues.

Nous appelons à la mobilisation citoyenne pour que cette réforme, essentielle pour une République ouverte et fraternelle, soit mise en œuvre dès les élections municipales de 2014.

www.droitdevote2014.org